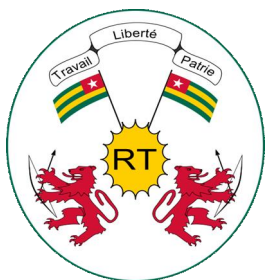


REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail ó Liberté ó Patrie



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

**PLAN DE GESTION DES PECHERIES
DU BARRAGE DE NANGBETO**

Préparé par :

La Direction des Pêches et de l'Aquaculture

Août 2013

REMERCIEMENTS

Les remerciements s'adressent à la Banque Mondiale pour les appuis financiers et techniques apportés au Gouvernement Togolais pour l'élaboration du présent plan de gestion des pêcheries du barrage de Nangbéto.

Nous remercions également tous les acteurs intervenant dans la pêche sur le barrage à savoir : les institutions publiques, les autorités administratives et militaires, les Forces de l'ordre et de sécurité, les Chefs traditionnels, la Communauté Electrique du Bénin (CEB), les ONGs, les Organisations socio-professionnelles, les professionnels de la pêche relevant des filières pré ou post captures, pour la qualité de leur contribution à l'élaboration de ce document.

Sigles et Acronymes

AEP	: Approche écosystémique des pêches
CCPR	: Code de conduite pour une pêche responsable
DE	: Direction de l'élevage
DPA	: Direction des pêches et de l'aquaculture
DPPSE	: Direction des politiques, de la planification et du suivi-évaluation
DRAEP	: Direction régional de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
ERA	: Ecological risk assessment (Evaluation des risques écologiques)
FAO	: Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICAT	: Institut de conseil et d'appui technique
IMF	: Institution de micro-finance
ITRA	: Institut togolais de recherche agronomique
MAEP	: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
ONG	: Organisation non gouvernementale
PNIASA	: Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PMEDP	: Programme pour les moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest
PNDAT	: Politique nationale de développement agricole du Togo
SCAPE	: Cadre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi

Définitions

Approche écosystémique des pêches : approche qui tient compte aussi bien des différentes composantes de la pêche (ressource, exploitation, acteurs) que de l'environnement qui les entoure (environnement physique et biologique, autres activités anthropiques) ainsi que de leurs interactions. C'est un moyen d'appliquer à la pêche les principes de développement durable, en recherchant le bien-être à la fois pour l'homme et pour l'environnement.

Effort de pêche : La quantité totale d'activités de pêche exercées sur les lieux de pêche pendant une période donnée, souvent exprimée par type d'engin ; par exemple nombre d'heures de pêche à la ligne par jour, nombre d'hameçons posés par jour ou nombre de fois qu'un filet a été posé par jour.

Mesures de gestion : Les contrôles spécifiques appliqués à la pêche pour contribuer à atteindre les objectifs et comprenant un ensemble plus ou moins complet de mesures techniques (réglementation des engins, zones et périodes de fermeture), des mesures de contrôle des moyens de production et des droits d'usage.

Objectif opérationnel : Un but spécifique qui peut être atteint par l'application d'une mesure de gestion.

Pêcherie : Le terme «pêcherie» peut désigner l'ensemble de toutes les activités de pêche d'une ressource donnée, par exemple une pêcherie de poisson chat. Il peut aussi désigner les activités d'un mode d'exploitation unique d'une ressource particulière, par exemple une pêcherie à la palangre. Dans le présent document, le terme est utilisé dans les deux sens.

Plan de gestion de la pêcherie : Un document qui analyse la situation de la pêcherie, énonce les principes qui devraient être suivies pour sa gestion, détaille les buts et objectifs pour la pêcherie, explique comment ils doivent être atteints, et comment ils doivent être suivis et évalués.

Rendement : La quantité de la biomasse.

Table des matières	Page
Remerciements	2
Sigles et Acronymes	3
Définitions	4
Tables des matières	5
Liste des tableaux	6
Préambule	7
1-Contexte et justification	8
2- Principales étapes du processus d'élaboration du plan de gestion	8
3- Objectifs du plan de gestion	8
4-Champ d'application du plan de gestion	9
5-Description des pêcheries	9
5.1-Caractéristiques du barrage de Nangbéto	9
5.2-Potentialité halieutique du barrage	9
5.3-Engins et techniques de pêche utilisés sur le barrage	10
5.4-Aspects socio-économiques des pêcheries du barrage	10
5.4.1 Catégories socio-professionnelles de la pêche	10
5.4.2 Organisation des communautés de pêche riveraines du barrage	10
5.4.3 Organisations socio-professionnelles	11
5.4.4 Activités post-captures et commercialisation	11
5.4.5 Revenus alternatifs des communautés de pêche	11
5.4.6 Accès au crédit des communautés de pêche	11
6- Mesures de gestion préconisées	12
7- Enjeux et objectifs de gestion pour les pêcheries du barrage	12
8-Cadre logique du plan de gestion	13
9-Stratégie et dispositif de mise en œuvre du plan de gestion	23
9.1 Moyens humains et financiers	23
9.2 Suivi-évaluation du plan de gestion	23
10-Cout estimatif de mise en œuvre du plan de gestion	24
Références bibliographiques	28

Liste des tableaux

Cadre logique du plan de gestion.....í ..í í14
Coûts estimatifs détaillés des activités du plan de gestion.....í í í25

Préambule

Prévu dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au secteur agricole (PASA) financé par la Banque Mondiale, ce présent plan de gestion des pêcheries du barrage de Nangbéto répond à la préoccupation du Gouvernement Togolais de faire de ce barrage un plan d'eau hautement pourvoyeur de protéines animales à travers une exploitation durable de ses ressources halieutiques.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du présent plan de gestion est basée sur l'approche écosystémique des pêches avec l'implication de toutes les parties prenantes intervenant dans l'exploitation des ressources du barrage.

Le présent plan a été validé lors d'un atelier tenu à la Cité de Nangbéto, les 06 et 07 Août 2013 par les différents acteurs du secteur de la pêche au Togo (Institutions, Autorités, ONGs, Organisations socio-professionnelles, pêcheurs, mareyeurs, transformateurs de poissons, etc.)

1-Contexte et justification

Créé en 1987, le barrage hydroélectrique de Nangbéto est le fruit de la coopération entre le Togo et le Bénin. Sa vocation première est la fourniture du courant électrique aux populations togolaises et béninoises.

Conscient qu'un tel plan d'eau fera l'objet d'activités de pêche, le Gouvernement Togolais s'est engagé, dès les premières années d'existence de ce barrage, à mener des actions et prendre des mesures permettant à la fois l'exploitation durable de ses ressources halieutiques et la protection des installations du barrage.

En effet, dans le souci de permettre aux stocks halieutiques de trouver leur état d'équilibre, un texte réglementaire interdisant la pêche sur le barrage a été pris dès sa mise en eau. Avec l'appui de la FAO à travers le programme pour les moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP) en 2006, un texte réglementant la pêche sur le barrage avait été pris et cinq organes dont trois comités de pêche, un comité intercommunautaire et un comité de gestion du barrage ont été mis en place pour une cogestion du barrage.

Malgré ces mesures réglementaires et dispositions institutionnelles, des mauvaises pratiques sont toujours observées sur le barrage par l'utilisation des engins destructeurs des stocks halieutiques qui conduira inévitablement à leur épuisement. L'élaboration de ce présent plan de gestion s'inscrit dans la volonté du Gouvernement Togolais de mettre en place des mécanismes appropriés visant la restauration des stocks halieutiques du barrage en proie à la surexploitation, avec pour conséquence l'augmentation de la production de poissons et l'amélioration des revenus des communautés de pêche.

2- Principales étapes du processus d'élaboration du plan de gestion

L'approche participative a été la démarche opérationnelle dans l'élaboration de ce plan qui a connu les principales étapes suivantes :

- Diagnostic des pêcheries du barrage de Nangbéto par un expert en pêche continentale ;
- Recensement des acteurs et engins de pêche du barrage de Nangbéto ;
- Organisation des rencontres d'échanges et de concertation avec les acteurs ;
- Evaluation des Risques Ecologiques par les acteurs concernés, suivant l'approche écosystémique des pêches (AEP) de la FAO;
- Recherche documentaire ;
- Elaboration du projet du plan par la Direction des Pêches et de l'aquaculture avec l'appui de l'Expert en pêche continentale ;
- Validation du plan par les parties prenantes du secteur de la pêche au Togo lors d'un atelier tenu les 06 et 07 août 2013.

3. Objectifs du plan de gestion

L'objectif global de ce plan de gestion est de renforcer les conditions de bases nécessaires à une exploitation durable et optimale des ressources halieutiques du barrage de Nangbéto.

Cet objectif répond aux nouvelles orientations de développement retenues par le Gouvernement Togolais à travers les instruments de politique à savoir la politique nationale

de développement agricole du Togo (PNDAT), la politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture, le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA).

De façon spécifique, ce plan de gestion vise :

- La conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques
- L'amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche
- La valorisation des produits de la pêche
- L'amélioration de la gouvernance

4- Champ d'application du plan de gestion

Le présent plan de gestion est élaboré pour gérer les pêcheries sur le barrage Nangbéto. Ces pêcheries concernent les ressources halieutiques, le système d'exploitation, l'environnement aquatique et les communautés de pêche qui sont principalement les pêcheurs, les mareyeurs et les transformateurs de poissons.

5- Description des pêcheries

5.1- Caractéristiques du barrage

Situé à 40 km environ à l'Est d'Atakpamé, le barrage de Nangbéto couvre une superficie de 180 km² à sa côte maximale (144 m) pour un volume d'eau de 1.7 milliards de m³ et de 41 km² à sa côte minimale (130 m) pour un volume d'eau de 250 millions de m³. Sa profondeur moyenne est comprise entre 9.5 m et 6.2 m, le maximum enregistré étant de 38 m.

Le barrage est alimenté par les eaux du fleuve Mono et celles drainées par son bassin versant. La crue du barrage débute en juillet avec une remontée des eaux et atteint en octobre le niveau maximum ; puis la décrue s'amorce lentement dans un premier temps (0.9 m/mois) et plus rapidement de janvier à mars (-1.4 m/mois) (Laë, 1996).

5.2- Potentialité halieutique du barrage

Le barrage de Nangbéto a un potentiel halieutique exploitable compris entre 1000 à 1500 tonnes (Laë, 1996) la par an avec des rendements pouvant atteindre 100 kg/ha/an. Les plus forts rendements devraient être obtenus entre mars et juillet puisque ces mois correspondent au niveau le plus bas de l'eau dans le barrage et par conséquent à une concentration naturelle du poisson plus forte et une vulnérabilité aux engins de pêche plus grande (Laë, 1996).

L'évaluation des stocks halieutiques du barrage par des scientifiques de l'Université du Bénin à travers des pêches expérimentales aux filets maillants en 1990 et 1991 a permis de dresser un inventaire d'une trentaine d'espèces de poissons appartenant à des familles suivantes :

Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Tilapia guineensis*, *Tilapia zillii*, *Hemichromis fasciatus*, *Sarotherodon galilaeus*,); Characidae (*Brycinus macrolepidotus*, *Brycinus imberi*, *Brycinus nurse*); Distichodontidae (*Distichodus rostratus*); Bagridae (*Chrysichthys auratus*, *Chrysichthys nigrodigitatus*); Schilbeidae (*Schilbe mystus*, *Schilbe niloticus*), Clariidae

(*Clarias gariepinus*, *Heterobranchus longifilis*) ; Mockokidae (*Synodontis obesus*, *Synodontis schall*), Centropomidae (*Lates niloticus*) ; Mormyridae (*Marcusenius senegalensis*, *Hyperopisus bebe*, *Mormyrus rume*, *Mormyrops anguilloides*, *Petrocephalus bane*) ; Hepsetidae (*Hepsetus odoe*) ; Osteoglossidae (*Heterotis niloticus*) ; Cyprinidae (*Labeo senegalensis*, *Labeo parvus*, *Labeo coubie*).

5.3- Engins et techniques de pêche utilisés sur le barrage

La pêche est pratiquée sur le barrage de Nangbéto avec des moyens rudimentaires sauf pendant la période de repos biologique instaurée depuis 2006 (15 août au 15 novembre). Les engins et techniques de pêche utilisés sur le barrage sont constitués de filet maillant, d'Attidja, de senne de rivage, de nasse, de tiré-tiré, de barré-barré, de bambou, de ligne simple et de palangre. Ces engins sont utilisés à l'aide des pirogues en planche d'une longueur de 5 à 8 m, non motorisées. Une particularité du barrage est que certains de ces engins et techniques ne sont pas utilisables pendant la période de crue car les courants sont forts et feraient dériver les engins. Tous les engins et techniques peuvent en revanche être utilisés en période de décrue car le débit du fleuve va en diminuant, jusqu'à ce qu'il soit même tari par endroits en amont du barrage. L'engin le plus répandu est le filet maillant dormant (80% des pêcheurs en utilisent), caractérisé par des matériels de qualité inférieure et des maillages trop petites qui ne capturent guère que les juvéniles. L'Attidja (utilisation des branchages) et la senne de rivage (utilisé proche de la rive) sont des engins nuisibles à l'écosystème. L'utilisation des bambous et des barré-barrés est source de conflits entre les pêcheurs, car ils entrent en concurrence avec les autres engins pour l'occupation de l'espace.

Le recensement en août 2012 des engins de pêche utilisés sur le barrage de Nangbéto, a donné les résultats suivants : (i) 6124 nasses; (ii) 3377 filets maillants; (iii) 768 Attidja ; (iv) 311 tiré-tiré ; (v) 239 éperviers ; (vi) 106 sennes de rivage ; (vii) 96 barré-barré.

5.4- Aspects socio-économiques des pêcheries du barrage

5.4.1-Catégories socio-professionnelles de la pêche

Les acteurs relevant de la filière pré et post capture, opérant sur le barrage de Nangbéto sont représentés essentiellement par les pêcheurs, les mareyeuses, les transformatrices de poissons, les fabricants de pirogues et les collecteurs de poissons.

Le recensement en août 2012 des acteurs de la pêche du barrage de Nangbéto, a permis d'enregistrer les résultats suivants : (i) 1137 pêcheurs dont 625 patrons pêcheurs ; (ii) 54 mareyeuses et (iii) 642 transformatrices de poissons. L'effectif des pêcheurs a donc presque diminué de plus de moitié car il était de 2700 en décembre 1993 (Satia, 1994).

5.4.2-Organisation des communautés de pêche riveraines du barrage

Il existe actuellement une cinquantaine de sites sur lesquels vivent au total une population d'environ 2000 personnes (pêcheurs et leur famille, les petits commerçants, les fabricants de pirogues, etc) dans des conditions de vie précaires, sans accès à l'eau potable, sans dispensaire et sans électricité. Lorsque la période de pêche n'est pas propice, certains pêcheurs notamment des pêcheurs ghanéens migrent avec leurs familles vers d'autres plans d'eau. Les conflits entre

pêcheurs sont généralement réglés par le chef du site. Il existe au niveau du barrage cinq (5) comités de pêche qui jouent le rôle d'interface entre l'administration des pêches et les communautés de pêche, veillent à la sauvegarde des intérêts de ces dernières et à l'application des textes en vigueur sur le barrage. Ces comités de pêche participent à la surveillance des activités de pêche sur le barrage mais ne disposent pas de moyens nécessaires et n'ont reçu aucune formation en la matière.

5.4.3-Organisations socio - professionnelles

Les transformateurs de poissons sont majoritairement membres du groupement « LOLOGNON » (fumage, salage et fermentation) ou du groupement « GBENODOU » (friture) tandis que les mareyeurs sont membres du groupement KATSEIRE.

Les membres de ces organisations sont propriétaires de la plupart des engins utilisés sur le barrage.

Contrairement aux mareyeurs et transformateurs de poissons, les pêcheurs ne sont pas organisés

5.4.4- Activités post-captures et commercialisation

Les principales activités génératrices de revenus des femmes de la communauté de pêche du barrage de Nangbéto sont la transformation et la commercialisation des poissons. Il existe quatre sortes de transformation à savoir le fumage, la friture, le salage et la fermentation. Ces différentes transformations se font au niveau du barrage sur les sites d'habitation des pêcheurs. Les poissons frais ou transformés sont vendus sur les lieux de débarquement, dans les marchés locaux ou dans les marchés étrangers (Benin, Ghana et Nigéria). Les mareyeurs vendent leur poisson au marché à poisson frais d'Agbonou, une œuvre de la Mairie d'Atakpamé. Le marché de Tsévié est le plus fréquenté par les transformatrices de poissons.

5.4.5- Revenus alternatifs des communautés de pêche

En dehors de la pêche, les pêcheurs tirent leurs revenus de l'agriculture ou/et de l'élevage. Ils élèvent la volaille, le petit ruminant et certains le gros bétail. Il faut souligner que ces pêcheurs pratiquent l'agriculture et l'élevage traditionnel. Les mareyeurs s'adonnent aussi au petit commerce surtout pendant la période de repos biologique.

5.4.6- Accès au crédit des communautés de pêche

A l'instar des autres pêcheurs artisans, les pêcheurs du barrage de Nangbéto éprouvent de réelles difficultés d'accès au crédit auprès des institutions de micro-finance (IMF) et des institutions bancaires. Les pêcheurs font généralement des prêts auprès des commerçantes de poissons pour l'achat ou la réparation des matériels de pêche. Les commerçantes qui leur font des prêts ont un monopole sur eux et imposent les prix du poisson. Les commerçantes quant à elles, ont la facilité d'obtenir des prêts auprès des IMF et participent à des tontines.

6- Mesures de gestion préconisées

Des mesures de gestion ont été préconisées afin d'atteindre les objectifs fixés. Elles sont de trois ordres ; celles qui visent (i) le bien être écologique et (ii) le bien-être humain ou socio-économique et (iii) celles dirigées vers la gouvernance. Elles sont entre autres :

1. Interdiction d'utilisation d'engins et techniques de pêche nocifs (barré-barré, attidja, senne de rivage, bambou et tiré-tiré),
2. Instauration d'un maillage minimum des filets de pêche
3. Détention par toute unité de pêche d'une autorisation de pêche avant l'accès à la ressource,
4. Détention pour tout pêcheur, mareyeur et transformateur d'une carte professionnelle,
5. Maintenir le repos biologique
6. Interdiction de pêcher aux abords immédiats des installations du barrage
7. Interdiction de faire le maraîchage sur les rives
8. Facilitation de l'accès au crédit aux communautés de pêche à des taux préférentiels
9. Mise en place des comités de surveillance
10. Suivi statistique des captures et effort de pêche
11. Création des zones interdites de pêche
12. Déplacement des communautés de pêche dans les zones sécurisées
13. Appui aux communautés de pêche pour des activités alternatives de revenus
14. Dotation des communautés de pêche en infrastructures sociales
15. Formation des communautés de pêche en techniques modernes de conservation et de transformation des poissons
16. Equipements des communautés de pêche en moyens appropriés de conservation et de transformation des poissons
17. Alphabétisation des communautés de pêche
18. Mise en place des organes de gestion du barrage
19. Elaboration des textes réglementaires
20. Sensibilisation des communautés de pêche sur les textes juridiques

7- Enjeux et objectifs de gestion pour les pêcheries du barrage

Les pêcheries du barrage de Nangbéto sont confrontées à plusieurs enjeux notamment : (i) Surexploitation des stocks des ressources halieutiques ; (ii) Capture élevée de juvéniles ; (iii) Pollution du milieu aquatique ; (iv) Dégradation de l'écosystème ; (v) Installation anarchique des communautés de pêche ; (vi) Difficulté d'accès des communautés de pêche aux terres ; (vii) Baisse de revenus des communautés de pêche ; (viii) Difficile accès des communautés de pêche aux besoins primaires ; (ix) Faible capacité technique des communautés de pêche ; (x) Faible niveau d'instruction et d'alphabétisation des communautés de pêche ; (xi) Faible capacité institutionnelle ; (xii) Insuffisance du cadre légal ; (xiii) Manque de données statistiques et de recherche ; (xiv) Manque d'implication de tous les acteurs aux prises de décisions.

Quatre objectifs de gestion ont été retenus, chacun d'eux comportant un certain nombre d'objectifs opérationnels :

Objectif de gestion 1 : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques

- Assurer le repeuplement du barrage en poissons
- Protéger la biodiversité du barrage
- Faciliter l'identification des pirogues
- Maîtriser l'effectif des acteurs
- Appliquer la réglementation en vigueur
- Disposer des données fiables sur la pêche

Objectif de gestion 2 : Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche

- Assurer la sécurité des communautés de pêche du barrage
- Promouvoir les activités alternatives de revenus
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base des communautés de pêche
- Promouvoir l'alphabétisation des communautés de pêche

Objectif de gestion 3 : Valorisation des produits de la pêche

- Renforcer les capacités techniques des communautés de pêche
- Assurer la qualité des produits de la pêche

Objectif de gestion 4 : Amélioration de la gouvernance

- Promouvoir la création des sociétés coopératives au sein des communautés de pêche
- Promouvoir la cogestion du barrage
- Renforcer le cadre légal
- Renforcer les capacités des institutions intervenant dans la mise en œuvre du plan de gestion

8-Cadre logique du plan de gestion

Le cadre logique du plan de gestion est ci après :

Tableau 1 : Cadre logique du plan de gestion

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses / risques	Responsables	Périodes	Montants
Assurer le repeuplement du barrage en poissons	Par an, 50 unités de pêche utilisant chacune au plus 5 palangres ayant chacune 100 m de long au plus, balisées avec des avançons de 2 m ou plus sont autorisées	Octroyer des autorisations de pêches aux unités de palangre	Nombre d'autorisations octroyées	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	503 200
	Par an, 300 unités de pêche utilisant chacune au plus 4 filets maillants de 7,5 cm de mailles étirées ou plus ayant chacun 100 m de long ou plus sont autorisées.	Octroyer des autorisations de pêches aux unités des filets maillants	Nombre d'autorisations octroyées	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	
	Par an, au plus 100 unités de pêche à épervier de 7,5 cm	Octroyer des autorisations de pêches aux	Nombre d'autorisations octroyées	Rapports	Volonté politique, Disponibilité	DPA en collaboration avec	2013-2018	

PLAN DE GESTION DES PECHERIES DU BARRAGE DE NANGBETO

	de mailles étirées ou plus sont autorisées	unités des éperviers			é financière, Collaboratio n des pêcheurs	DRAEP et comités de pêche		
	Par an, au plus 100 unités de pêche utilisant chacune au plus 50 nasses de 7, 5 cm de mailles étirées ou plus sont autorisées	Octroyer des autorisations de pêches aux unités des nasses	Nombre d' autorisations octroyées	Rapports	Volonté politique, Disponibilité é financière, Collaboratio n des pêcheurs	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	
	Au plus 3 sorties par jour par pirogue	Contrôler les sorties des pirogues	Nombre de sortie par jour	Rapports	Volonté politique, Disponibilité é financière, Collaboratio n des pêcheurs	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	
	Au moins 5 zones interdites de pêche sont créées et aménagées	Créer des zones interdites de pêche	Nombre de zones interdites	Rapports	Volonté politique, Disponibilité é financière, Collaboratio n des pêcheurs	DPA en collaborati on avec CEB et DRAEP	2013-2018	20 000 000
	Au moins 500 pêcheurs sont bénéficiaires des filets de mailles réglementaires	Fournir des filets de mailles réglementaires aux pêcheurs	Nombre de bénéficiaires	Rapports	Volonté politique, Disponibilité é financière, Collaboratio n des pêcheurs	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	50 000 000

Protéger la biodiversité du barrage	Absence de braconnage d'hippopotames	Contrôler le braconnage des hippopotames	Nombre de braconnage	Pv de contrôles	Volonté politique, collaboration des populations riveraines	Service d'environnement en collaboration avec les chefs de village	2013-2018	PM
	Absence de berges emblavées	Octroyer des autorisations de cultures en dehors des berges	Nombre d'autorisations octroyées	Rapports	Volonté politique, collaboration des chefs de village	Service d'environnement en collaboration avec les chefs de village	2013-2018	PM
Faciliter l'identification des pirogues	Toutes les pirogues sont immatriculées	Immatriculer les pirogues	Nombre de pirogues immatriculées	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	6 690 000
Maîtriser l'effectif des acteurs	Tout acteur professionnel détient une carte professionnelle	Délivrer des cartes professionnelles	Nombre de carte professionnels délivrés	Rapports		DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	800 000
Appliquer la réglementation en vigueur	5 équipes de surveillance sont mises en place	Mettre en place des équipes de surveillance	Nombre d'équipe mis en place	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboratio	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de	2013-2018	1 500 000

PLAN DE GESTION DES PECHERIES DU BARRAGE DE NANGBETO

					n des pêcheurs	pêche		
	5 équipes de surveillance sont formées	Former les équipes de surveillance	Nombre d'équipe formée	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	2 500 000
	5 équipes de surveillance sont équipées en pirogues motorisées et Kit de surveillance	Equiper les équipes de surveillance	Nombre d'équipe équipé	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	1 800 000
	Au moins deux patrouilles sont effectuées par semaine par chacune des équipes mises en place	Organiser des patrouilles	Nombre de sorties	Rapports d'activités, Pvd'infractions	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	79 040 000
Disposer des données fiables sur la pêche	Au moins un suivi mensuel des captures et de l'effort de pêche est effectué	Faire le suivi statistique des captures et effort de pêche	Captures et effort de pêche	Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	17 000 000
	Par an, au moins 3 pêches	Organiser des pêches	Nombre de pêches organisées	Rapports	Volonté politique,	DPA en collaborati	2013-2018	26 000 000

	expérimentales sont organisées	expérimentales			Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	on avec DRAEP et comités de pêche		
	Au moins trois travaux de recherche en ichtyologie, en socio économie et en typologie des pêcheries sont effectués sur le barrage	Mener les travaux de recherches sur le barrage	Nature et nombre des travaux de recherche	Résultats des travaux, Rapports	Volonté politique, Disponibilité financière, Collaboration des pêcheurs	ITRA, Université de Lomé en collaboration avec DPA et DRAEP	2013-2018	PM
Assurer la sécurité des communautés de pêche du barrage	Les communautés de pêche installées dans l'emprise du barrage sont déplacées dans des zones sécurisées	Déplacer les communautés de pêche dans les zones sécurisées	Nombre des membres des communautés de pêche déplacé	, Rapport d'activités	Volonté politique, Disponibilité financière, collaboration des chefs de village	Préfecture en collaboration avec DRAEP , DPA, comités de pêche et chefs de village	2013-2018	PM
Promouvoir les activités alternatives de revenus	Au moins 500 ménages sont bénéficiaires du programme de recapitalisation du cheptel	Fournir des géniteurs de coq améliorés et appuyer en construction des PTA aux	Nombre de coq amélioré fourni Nombre de Bénéficiaires Nombre de PTA	Rapport d'activités	Volonté politique, Disponibilité financière	DE, ICAT en collaboration avec DPA, DRAEP et comités de	2013-2018	150 000 000

PLAN DE GESTION DES PECHERIES DU BARRAGE DE NANGBETO

		membres des communautés de pêche	construits			pêche		
Promouvoir la création des sociétés coopératives au sein des communautés de pêche	Au moins 3 sociétés coopératives sont créées	Créer des sociétés coopératives	Nombre de sociétés coopératives	PV de réunions, rapport	Volonté politique, Disponibilité financière	ICAT en collaboration avec la Chambre d'agriculture, DPA et DRAEP	2013-2018	PM
Faciliter l'accès aux services sociaux de base des communautés de pêche	75% des populations des communautés de pêche ont accès aux services sociaux de base	Construire les infrastructures sociales de base au profit des communautés de pêche	Nombre des membres des communautés de pêche ayant accès aux infrastructures sociales de base	PV de réception, rapports des travaux	Volonté politique, Disponibilité financière	Ministère du développement à la base collaboration avec Préfecture, DRAEP et DPA	2013-2018	PM
Renforcer les capacités techniques des communautés de pêche	75% des membres des communautés ont été formés en techniques modernes de conservation et de transformation des poissons ainsi qu'en bonnes pratiques de	Former les membres des communautés de pêche en techniques modernes de conservation, de transformations des poissons et	Nombre de sessions de formation Nombre de personnes formées	Rapports de formation	Volonté politique, Disponibilité financière	DPA en collaboration avec DRAEP	2013-2018	115 000 000

	pêche.	en bonnes pratiques de pêche.						
	75% des acteurs ont été équipés en matériels de conservation et de transformation des poissons	Fournir aux mareyeuses et transformatrices de poissons des matériels de conservation et de transformation de poissons	Nombre de bénéficiaires	Pv de réception	Volonté politique, Disponibilité financière	DPA en collaboration avec DRAEP	2013-2018	140 000 000
Assurer la qualité des produits de la pêche	Les contaminants chimiques et microbiologiques de l'eau du barrage et de la chair du poisson sont surveillés périodiquement	Surveiller les contaminants chimiques et microbiologiques de l'eau du barrage et des produits de la pêche.	Fréquence de la surveillance	Résultats, Rapports d'activités	Volonté politique, Disponibilité financière	DE en collaboration avec la DPA	2013-2018	PM
	Au moins 5 PDA sont construits	Construire des points de débarquements aménagés(PDA)	Nombre de PDA construits	Pv de réception, Rapports d'activités	Volonté politique, Disponibilité financière	DE en collaboration avec la DPA et DRAEP	2013-2018	200 000 000
Promouvoir l'alphabétisation des communautés de pêche	75% des membres des communautés de pêche non instruits sont	Alphabétiser les membres des communautés de pêche	Nombre de personnes alphabétisées	Rapport de formation	Volonté politique, Disponibilité financière	Ministère chargé de l'alphabétisation en	2013-2018	PM

PLAN DE GESTION DES PECHERIES DU BARRAGE DE NANGBETO

pêche	alphabétisés					collaborati on avec DRAEP, DPA		
Promouvoir la cogestion du barrage	Au moins 5 comités de pêche sont mis en place au niveau du barrage	Mettre en place des comités de pêche	Nombre de comité de pêche	Rapports, Pv	Volonté politique, Disponibilit é financière, collaboratio n des acteurs concernés	DPA en collaborati on avec DRAEP	2013- 2018	PM
	Un comité de gestion du barrage est mis en place	Mettre en place un comité de gestion du barrage	Existence d'un comité de gestion	Rapports	Volonté politique, Disponibilit é financière collaboratio n des acteurs concernés	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013- 2018	PM
	Par an, chaque comité de pêche s'est réuni au moins six fois	Organiser des réunions	Nombre de réunions	Pv de réunion	Volonté politique, Disponibilit é financière	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013- 2018	PM
	Par an, le comité de gestion s'est réuni au moins deux fois	Organiser des réunions	Nombre de réunions	Pv de réunion	Volonté politique, Disponibilit é financière	DPA en collaborati on avec DRAEP et comités de pêche	2013- 2018	30 000 000

	Par an, les matériels de pêche sont fournis aux pêcheurs participant à la surveillance	Fournir des matériels de pêche aux comités de pêche et aux pêcheurs participant à la surveillance	Nombre de bénéficiaires	Rapports, PV de réception	Volonté politique, Disponibilité financière	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	40 000 000
Renforcer le cadre légal	Au moins deux textes d'application ont été pris pour la mise en œuvre du plan d'aménagement	Elaborer des textes réglementaires relatifs aux activités de pêche sur le barrage	Nombre de textes	JORT, Archives	Volonté politique, Disponibilité financière	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	14 000 000
	100% des communautés de pêche sont sensibilisés sur les textes en vigueur sur la pêche	Sensibiliser les communautés de pêche sur les textes en vigueur	Nombre de sessions de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées	Rapport de sensibilisation	Volonté politique, Disponibilité financière	DPA en collaboration avec DRAEP et comités de pêche	2013-2018	4 000 000
Renforcer les capacités des institutions intervenant dans la mise en œuvre du plan de gestion	Les ressources humaines et financières des institutions impliquées dans la mise en œuvre du plan ont augmenté	Recruter le personnel requis et augmenter le budget annuel des institutions impliquées	Nombre de personnes recrutées Montant alloué	Budget annuel, fichiers du personnel	Volonté politique, Disponibilité financière	Ministères des Finances et de la Fonction Publique	2013-2018	PM

9-Stratégie et dispositif de mise en ò uvre du plan de gestion

9-1 Moyens humains et financiers

La mise en ò uvre du plan requiert des moyens humains et financiers importants. Le renforcement en moyens humains et financiers de la DPA et de la DRAEP-Plateaux constitue l'une des conditions sine qua non de la mise en ò uvre du plan. L'Etat étant le premier partenaire stratégique devra jouer un rôle important en augmentant le personnel et le budget annuel de ces deux structures.

La CEB devra apporter des appuis financiers à l'Etat dans la mise en ò uvre de ce plan au regard de l'un de ses objectifs qui est la protection des installations du barrage.

Les appuis des partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale, la FAO et l'Union Européenne seront également judicieux à la mise en ò uvre du plan.

Les comités de pêche créés devront mobiliser les pêcheurs pour la surveillance des pêches sur le barrage.

Il sera également nécessaire d'encourager les ONG et les IMF à apporter leurs contributions dans la mise en ò uvre du plan.

Des mécanismes d'autofinancement de certaines actions comme l'organisation des réunions des comités de pêche et la surveillance des pêche par le prélèvement des taxes au niveau des sites de débarquement de poissons devraient être envisagés.

9-2 Suivi-évaluation du plan de gestion

La mise en ò uvre du plan est assurée par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) à travers la Direction des pêches et de l'aquaculture (DPA), en collaboration avec les autres structures intervenant dans l'exploitation des ressources du barrage.

Le présent plan de gestion couvrira une période de 5 ans allant de 2013 à 2017.

Chaque année, un plan d'action sera élaboré en accord avec les résultats obtenus durant le processus de mise en ò uvre du plan de gestion sur la base du tableau de suivi des performances.

Le plan de gestion sera revu et adapté en fonction de l'évolution des activités telle qu'elle apparaîtra dans les rapports annuels. L'existence d'informations plus fiables sur les mesures de gestion mises en application facilitera les révisions du plan. La revue annuelle du plan de gestion se fera avec la participation de toutes les parties prenantes (DPA, DE, DPPSE, DRAEP, ITRA, ICAT, Forces de l'Ordre, communautés de pêche, organisations socioprofessionnelles, ONGs, Chambre d'Agriculture, etc.).

Cette revue annuelle permettra de disposer d'un outil d'aide à la prise de décisions concernant les orientations à donner pour la mise en ò uvre du plan.

Le cadre logique du plan servira de guide au suivi-évaluation des actions du plan. D'autres outils seront également utilisés :

- Les rapports d'activités mensuelles, trimestrielles et annuelles ;
- Les rapports de mission, de formation, des rencontres et des ateliers ;
- Les rapports financiers ;

- Les procès-verbaux de réception des ouvrages et équipements

10- Coût estimatif de la mise en œuvre du plan

Le coût estimatif de la mise en œuvre du plan est de **977 533 200 FCFA** repartit comme suit :

- **Année 2013 : 130 080 000 FCFA**
- **Année 2014 : 257 055 800 FCFA**
- **Année 2015 : 215 865 800 FCFA**
- **Année 2016 : 200 665 800 FCFA**
- **Année 2017 : 173 865 800 FCFA**

Les coûts estimatifs détaillés des activités à réaliser sont consignés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : COÛTS ESTIMATIFS DETAILLES DES ACTIVITES DU PLAN DE GESTION (FCFA)

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL 5 ans
1.Octroyer des autorisations de pêche	0	125800	125800	125800	125800	503200
1.1Confectionner des cartes de permis de pêche		125800	125800	125800	125800	503200
2.Délivrer des cartes professionnelles		400000		400000		800000
2.1Confectionner des cartes professionnelles	0	400000		400000		800000
3.Immatriculer les pirogues	0	6290000	0	400000	0	6690000
4. Mettre en place des équipes de patrouille	1000000	500000	0	0	0	1500000
5.Former les agents de patrouille	25000000	0	0	0	0	25000000
6.Equiper les équipes de patrouille (acquisition de pirogues, moteurs hors-bords et kits de patrouille)	15000000	3000000	0	0	0	18000000
7.Organiser des patrouilles	6080000	18240000	18240000	18240000	18240000	79040000
8. Faire le suivi statistique des captures et effort de pêche	1000000	4000000	4000000	4000000	4000000	17000000
9. Organiser des pêches expérimentales	2000000	6000000	6000000	6000000	6000000	26000000
10.Fourniture des filets de pêche aux pêcheurs	50000000		0	0	0	50000000

11.Fournir du matériel de pêche aux comités de pêche et aux pêcheurs participant à la surveillance		10000000	10000000	10000000	10000000	40000000
12.Créer des zones interdites de pêche		5000000	5000000	5000000	5000000	20000000
13. Organiser les travaux de recherche sur le barrage	PM	PM	PM	PM	PM	PM
14.Surveiller les contaminants chimiques et microbiologiques de l'eau du barrage et des produits de la pêche.	PM	PM	PM	PM	PM	PM
15.Déplacer les communautés de pêche dans les zones sécurisées	PM	PM	PM	PM	PM	PM
16.Fournir des générateurs de coq améliorés et appuyer en construction des PTA aux membres des communautés de pêche	30000000	30000000	30000000	30000000	30000000	150000000
17.Construire les infrastructures sociales de base au profit des communautés de pêche	PM	PM	PM	PM	PM	PM
18.Former les membres des communautés de pêche en techniques modernes de conservation, de transformations des poissons et en bonnes pratiques de pêche.	0	50000000	30000000	25000000	10000000	115000000
10.2- Fournir des équipements de conservation et de transformation de poissons aux mareyeuses et transformatrices de poissons	0	50000000	40000000	30000000	20000000	140000000

PLAN DE GESTION DES PECHERIES DU BARRAGE DE NANGBETO

19.Alphabétiser les membres des communautés de pêche	PM	PM	PM	PM	PM	PM
23.Organiser des réunions du comité de gestion du barrage		7500000	7500000	7500000	7500000	30000000
24.Elaborer des textes réglementaires	0	5000000	4000000	3000000	2000000	14000000
25.Sensibiliser les communautés de pêche sur les textes en vigueur	0	1000000	1000000	1000000	1000000	4000000
26.Construire des points de débarquement aménagé(PDA)	0	50000000	50000000	50000000	50000000	200000000
27 Faire le suivi et évaluer le plan	0	10000000	10000000	10000000	10000000	40000000
TOTAL	130080000	257055800	215865800	200665800	173865800	977533200

Références bibliographiques

Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011, 105 pp.

FAO 1995. Code de Conduite pour une Pêche Responsable.

FAO, 1996. Définition d'une politique et d'un plan d'action pour la pêche. Revue sectorielle. Projet TCP/TOG/3454, 106 p.

GTN-AEP Togo, 2012. Evaluation des risques écologiques. Projet FAO « Appui à l'amélioration de la gestion de la pêche à la senne de plage au Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et

Laë R. 1996. Les pêches maritimes, lagunaires et continentales au Togo. Diagnostic halieutique et propositions d'aménagement, 89 p.

SOFRECO, 2011. Proposition d'une politique sectorielle sur la pêche et l'aquaculture, Togo. Programme ACP FISH II, projet CU/PE1/SN/10/02. 58 p.

SOFRECO, 2011. Préparation d'un plan d'aménagement des pêcheries du lac du barrage de Nangbéto, Togo. Programme ACP FISH II, projet CU/PE1/SN/10/02. 29 p.

Petit P. 2012. Mission d'expertise pour la réhabilitation des pêcheries du lac de Nangbéto, Togo. Tome II - Stratégies d'interventions pour la réhabilitation des pêcheries du lac de Nangbéto. République Togolaise, 39 p.